

Objet n° 1 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Délibération n° DE_2020_034

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites annuel de 1,5 Million d'€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de

l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Objet n° 2 : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE.

Délibération n° DE_2020_035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux du 2 juin 2020 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 15 juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire à savoir :

Monsieur Alain CHAUVET, Premier Adjoint au Maire :
6 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

Monsieur Bruno JUILLARD, Deuxième Adjoint au Maire :
4 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

Objet n° 3 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY.

Délibération n° DE_2020_036

Afin de siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a désigné de plein droit les délégués suivants :

Monsieur Roland PERRON, Maire, titulaire

Monsieur Alain CHAUVET, Premier Adjoint au Maire, suppléant.

Ces deux délégués communautaires ont accepté cette fonction.

Objet n° 4 : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE.

Délibération n° DE_2020_037

Monsieur le Maire expose :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF-Smaf Auvergne.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a désigné les délégués suivants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF-Smaf Auvergne :

Délégué titulaire :

Monsieur Serge CHARBONNEL, domicilié "Charlut" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Téléphone : 06 28 21 04 21

Adresse mail : serge.charbonnel@laposte.net

Délégué suppléant :

Monsieur Alain CHAUVET, domicilié "Le bourg" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE Téléphone : 06 85 19 53 44

Adresse mail : alain-chauvet@orange.fr

Objet n° 5 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU MONT-DORE.

Délibération n° DE_2020_038

Vu les élections municipales de 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz - Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie du Mont-Dore.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie du Mont-Dore.

Compte tenu du résultat du vote Monsieur Arnaud VAISSAIRE, délégué titulaire et Monsieur Pierre PERRON, délégué suppléant ont été élus délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Énergie du Mont-Dore.

Objet n° 6 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SICTOM DES COUZES.

Délibération n° DE_2020_039

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au SICTOM DES COUZES.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après étude et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents de désigner les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur Roland PERRON, domicilié "La Jausse" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 3 avril 1948.
- Monsieur Alain CHAUVET, domicilié "Le Bourg" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 17 août 1958.

Délégués suppléants :

- Madame Amélie CHAPEL, domiciliée "La Mareuge" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, née le 5 octobre 1995.
- Monsieur Serge CHARBONNEL, domicilié "Charlut" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 27 juillet 1954.

Objet n° 7 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Délibération n° DE_2020_040

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il invite le Conseil à fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration et à désigner les Conseillers Municipaux pour y siéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont quatre Conseillers Municipaux et quatre hors Conseil.

- DESIGNE :

- Madame Odette BRASSIER,
- Madame Amélie CHAPEL,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Madame Isabelle GUITTARD,

Conseillers Municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Objet n° 8 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DES TRAVAUX.

Délibération n° DE_2020_041

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la Commission des Travaux.

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Monsieur Roland PERRON,
- Monsieur Alain CHAUVET,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Monsieur Pierre PERRON,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE,
- Monsieur Gérard VESSERE,
- Monsieur Jacques MINET.

Objet n° 9 : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Délibération n° DE_2020_042

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Monsieur Roland PERRON,
- Monsieur Gérard VESSERE,
- Monsieur Serge CHARBONNEL.

Membres suppléants :

- Monsieur Alain CHAUVET,
- Monsieur Pierre PERRON,
- Monsieur Jacques MINET,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE.

Objet n° 10 : NOMINATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE.

Délibération n° DE_2020_043

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer les personnes suivantes :

Délégué titulaire :

Monsieur Pierre PERRON, domicilié "Le Bourg" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 11 septembre 1951.

Délégué suppléant :

Monsieur Bruno JUILLARD, domicilié "Cachebroussoux" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 8 octobre 1970.

Objet n° 11 : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Délibération n° DE_2020_044

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un correspondant défense.

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer Monsieur Arnaud VAISSAIRE, domicilié "Lajoux" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, comme correspondant défense.

Objet n° 12 : NOMINATION DES DELEGUES A L'A.D.M.R..

Délibération n° DE_2020_045

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués de la Commune de Saint-Genès-Champespe à l'A.D.M.R..

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer les personnes suivantes comme délégués :

- Madame Odette BRASSIER, domiciliée "La Jausse" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE,
- Madame Isabelle GUITTARD, domiciliée "Lavergne" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE,
- Madame Amélie CHAPEL, domiciliée "La Mareuge" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE.

Objet n° 13 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION "FETES, CEREMONIES ET ANIMATIONS".

Délibération n° DE_2020_046

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués "Fêtes, cérémonies et animations".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Madame Amélie CHAPEL,
- Monsieur Bruno JUILLARD,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Monsieur Pierre PERRON,
- Madame Isabelle GUITTARD,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE.

Objet n° 14 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION "FLEURISSEMENT".

Délibération n° DE_2020_047

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Fleurissement".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Madame Amélie CHAPEL,
- Madame Odette BRASSIER,

- Madame Isabelle GUITTARD,
- Monsieur Alain CHAUVET,
- Monsieur Jacques MINET.

Objet n° 15 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION « ELAGAGE ».

Délibération n° DE_2020_048

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Elagage".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Monsieur Gérard VESSERE,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE,
- Monsieur Jacques MINET.

Objet n° 16 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION "EAU ET ASSAINISSEMENT".

Délibération n° DE_2020_049

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Eau et assainissement".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Monsieur Roland PERRON,
- Monsieur Alain CHAUVET,
- Monsieur Bruno JUILLARD,
- Monsieur Gérard VESSERE,
- Monsieur Pierre PERRON,
- Monsieur Serge CHARBONNEL.

Objet n° 17 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION "AGRICOLE".

Délibération n° DE_2020_050

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Agricole".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Monsieur Bruno JUILLARD,
- Monsieur Jacques MINET,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE,
- Monsieur Gérard VESSERE,
- Madame Isabelle GUITTARD.

Objet n° 18 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION "ECOLES".

Délibération n° DE_2020_051

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Ecoles".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Madame Amélie CHAPEL,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE,
- Madame Odette BRASSIER,
- Madame Isabelle GUITTARD.

Objet n° 19 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION "BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE".

Délibération n° DE_2020_052

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Bibliothèque Municipale".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Monsieur Roland PERRON,
- Madame Amélie CHAPEL.

Objet n° 20 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION FORESTIERE.

Délibération n° DE_2020_053

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de la Commission de Gestion Forestière qui est de donner son avis sur les propositions faites par l'O.N.F. à la commune en matière de gestion des forêts (travaux, coupes, ventes, ...). Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de renouveler les membres de cette commission.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et décide de nommer au sein de celle-ci quatre membres du Conseil Municipal à savoir :

- Monsieur Roland PERRON, Maire,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Monsieur Gérard VESSERE,
- Monsieur Jacques MINET.

Cette commission sera consultée avant toutes délibérations du Conseil Municipal relatives à la gestion des forêts.

Objet n° 21 : DESIGNATION DES DELEGUES FORET AUPRES DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES ET DE L'ASSOCIATION REFERENTE.

Délibération n° DE_2020_054

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de désigner un délégué forêt titulaire et un délégué forêt suppléant.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et décide de nommer les personnes suivantes :

Délégué titulaire :

- Monsieur Roland PERRON, Maire.

Délégué suppléant :

- Monsieur Serge CHARBONNEL.

Objet n° 22 : DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU C.N.A.S. (ELUS ET AGENTS) POUR LE MANDAT 2020 A 2026.

Délibération n° DE_2020_055

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de désigner deux délégués locaux du C.N.A.S. (un élu et un agent).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et décide de nommer les personnes suivantes :

Délégué des élus :

- Monsieur Roland PERRON, Maire.

Déléguée des agents :

- Madame Florence MOINS née CHARBONNEL qui exerce également la fonction de correspondant.

Objet n° 23 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SIVOM DU PAYS DE BESSE CEZALIER SANCY.

Délibération n° DE_2020_056

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au SIVOM DU PAYS DE BESSE CEZALIER SANCY.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après étude et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents de désigner les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur Roland PERRON, domicilié "La Jausse" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 3 avril 1948.

- Monsieur Alain CHAUVET, domicilié "Le Bourg" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 17 août 1958.

Délégué suppléant :

- Monsieur Serge CHARBONNEL, domicilié "Charlut" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 27 juillet 1954.

Objet n° 24 : NOMINATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION "BALADES ET CHEMINS DE RANDONNEES".

Délibération n° DE_2020_057

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des délégués à la commission "Balades et chemins de randonnées".

Sur proposition du Maire et après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer comme délégués les personnes suivantes :

- Monsieur Pierre PERRON,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Madame Amélie CHAPEL.

Objet n° 25 : PROPOSITION DE LISTE POUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Délibération n° DE_2020_058

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il convient d'établir une proposition de liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs :

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide de proposer les personnes suivantes :

Commissaires titulaires :

Monsieur Denis CHAUVET
Ladrellet
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Philippe MECHIN
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Marie DUVERNOIS
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Gérard IGNATIOUK
Broussoux
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Claude SERRE
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Marie-Claude JUILLARD
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Didier PRZYBYLA
Charlut
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Nadège DUBREIL
Lotissement Les Pics
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Daniel GAYDIER (propriétaire de bois)
Le Bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Serge CHARBONNEL (propriétaire de bois)
Charlut
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Marie-Claude PAPON
Le bourg
15190 MONTBOUDIF

Monsieur Raymond CHAUVET
35 Bis Avenue de La République
15400 RIOM-ES-MONTAGNES

Commissaires suppléants :

Monsieur Christian CHAPEL
La Mareuge
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Gilles BRENDANI (propriétaire de bois)
Nadeil
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Sylvie LADEVIE (propriétaire de bois)
Laspialade
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Serge MINET
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Alain GATIGNOL
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Christine PHELUT
Bastide
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Jean-Louis TOURNADRE
Les Vergnauds
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Paul GUITTARD
La Chavignée
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Hervé TOURNADRE
Laspialade
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Madame Nadège PAPON
Le bourg
63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE

Monsieur Pierre VAISSAIRE
Route de Saint-Genès
63850 EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

Madame Véronique SERRE
Fontaneyre
15270 CHAMPS-SUR-TARENTAINE

Objet n° 26 : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.
Délibération n° DE_2019_059

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions (accompagnées du dernier relevé bancaire et du budget prévisionnel pour l'année 2020) émanant des associations situées sur la Commune de Saint-Genès-Champespe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder aux associations de la commune les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Les Pompiers : 0,00 € (pièces demandées non fournies)
- Le Comité des Fêtes : 800,00 €
- Le Club du 3ème âge "Les Bruyères": 480,00 €
- Artense Moto Club : 800,00 €
- Le Cte des Anciens d'AFN : 240,00 €
- La section pêche de St Genès : 0,00 € (pièces demandées non fournies)
- Artense Loisirs et Patrimoine : 480,00 €
- Le Club du 3ème âge « Les Bruyères » : 120,00 € (si organisation de la Fête du Pain)
- Les Chasseurs : 0,00 € (à la demande de l'association)
- La Clé du Coin : 480,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses.

Objet n° 27 : AFFERMAGE DES LOTS VACANTS.
Délibération n° DE_2020_060

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer au dimanche 21 juin 2020 à 11 heures 00 la réunion concernant l'affermage des lots vacants.

M. Bruno JUILLARD, M. Gérard VESSERE et M. Serge CHARBONNEL sont désignés pour exécuter avec le Maire, les formalités.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'émission des titres envers les personnes concernées pour les montants qui seront fixés lors de la réunion du 21 juin 2020.

Objet n° 28 : MISE A JOUR DES LISTES DES AFFOUAGES ET DES PATURES ANNEE 2020.

Délibération n° DE_2020_061

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide, à l'unanimité des membres présents, de conserver le mode de constitution du rôle des affouages des années antérieures (partage par feu) et décide de donner une suite favorable aux demandeurs ayant un domicile réel et fixe sur la section avant la publication du rôle.

SECTION SAINT-GENES, LA JAUSSE, NADEIL

Radiation "St-Genès" :

Marcel MECHIN (décédé).

Inscription "St-Genès" :

Annie MECHIN (à la place de son époux décédé).

Inscription "Nadeil" :

Lucien MECHIN (possède son domicile réel et fixe sur la section).

SECTION LE TAC

Radiation "Moulin du Lac" :

Josette BAPT (décédée).

SECTION LA TENNEZAIRE

Radiation "Champredonde" :

Daniel TOURNADRE (dette envers la commune non régularisée relative à la taxe d'affouage 2015).

Le Conseil Municipal accepte également, à l'unanimité de membres présents, les modifications suivantes à apporter sur la liste des pâtures :

PÂTURE SECTION SAINT-GENES, LA JAUSSE, NADEIL 2020

Radiations :

Marcel MECHIN (décédé).

Marie VAISSAIRE (décédée).

Inscription :

Annie MECHIN (à la place de son époux décédé).

PÂTURE SECTION DE BROUSSOUX 2020

Radiation :

Josette BAPT (décédée).

PÂTURE SECTION DE BASTIDE 2020

Radiation :

Gérard PHELUT (Retraite).

Inscription "Bastide" :

Christine PHELUT (à la place de son époux Gérard PHELUT).

Saint-Genès-Champespe, le 15 juin 2020.

Le Maire,
Roland PERRON,